

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 18/453/1934 promulguant dans la colonie le décret du 28 juillet 1934 portant publication et mise en application de l'accord franco-allemand sur les paiements commerciaux, signé à Berlin, le 28 juillet 1934.

n° 18/453/1934

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
16 août 1934

Numéro JO
n° 453 du 31/08/1934

Date du numéro
31 août 1934

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 28 juillet 1934, portant publication et mise en application de l'accord franco-allemand sur les paiements commerciaux, signé à Berlin, le 28 juillet 1934, inséré au Journal officiel de la République française du 29 juillet 1934

Vu le câblogramme du Ministre des colonies n°88 du 4 août 1934,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 28 juillet 1934, susvisé, portant publication et mise en application de l'accord franco-allemand sur les paiements commerciaux, signé à Berlin le 28 juillet 1934,

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

DE COPPET.